

N° 2026.06

Objet : Compte Financier Unique 2025

Date de Convocation	Le dix mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
Le 19 février 2026	
	Etaient présents :
Nombre de conseillers	Mme Guylène BIGOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS M. Daniel BATARD M. Gilles BACHELET Mme Pascale AUDEBRAND, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL, Éric HENNEGUELLE, Mme Françoise MORISSE, Mme Martine DELIGEON.
En exercice : 17	
Présents : 12	Absents excusés : Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Fabienne TURBERT, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU
Représentés : 00	
Votants : 12	Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Le Président de séance explique que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Le Président de séance rappelle que le CFU soumis à la délibération du Conseil d'Administration retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice 2025. Il constitue l'arrêté des comptes du CCAS à la clôture de l'exercice budgétaire. Dressé par le Président du CCAS à partir de la comptabilité qu'il tient en sa qualité d'ordonnateur, le CFU est le bilan financier du CCAS et permet d'engager les résultats d'exécution du budget en fin d'exercice, soit au 31 décembre 2025.

Le Président de séance présente à l'assemblée le compte financier unique relevant de Monsieur Laurent RICHARD, Président du CCAS en exercice au cours de l'année 2025.

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES		
Prévisions budgétaires	650.00€	71.453.00 €
Réalisations	547.17 €	110.756.82 €
Restes à réaliser	0	0
DEPENSES		

Autorisation budgétaire totale	650.00€	74.762.78 €
Réalisations	429.95 €	70.114.40 €
Restes à réaliser	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent ou déficit	117.22 €	40.642.42 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-2 et les suivants, L.1612-8 et 1612-10 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la décision du Président du 09 décembre 2024 portant sur le passage du CCAS de Monts au compte financier unique à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2025 ;

Vu la délibération n° 2025.08 du 04 avril 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2026.05 du 10 mars 2026, désignant M. Philippe BEAUVAIS, président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 ;

Après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2025, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte financier unique 2025 relevant du budget général du CCAS ;

Monsieur Laurent RICHARD, Président du CCAS en exercice, doit quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- De prendre acte de la présentation faite du compte financier unique 2025 ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	ultat à la clôture de exercice précédent	Résultat de exercice N	ultat de clôture N
INVESTISSEMENT	2.476.37€	117.22€	2.593.59€
ONCTIONNEMENT	3.309.78€	40.642.42€	43.952.20 €
TOTAL	5.786.15€	40.759.64€	46.545.79 €

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance 10 mars 2026

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Président de séance,
Philippe BEAUVAIS



Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Cyprien Bibot



Centre Communal d'Action Sociale
MONTS
1-8-4
97289

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 037-263701633-20260310-202606-DE